

En 1889 Emile Metz payait 638 francs d'impôts, son cousin Edouard 308 fr et la Société Metz & Cie 5806 francs. Cette dernière se classait ainsi tout de suite après Madame L. Lippmann-Nathan de Heisdorf qui, avec ses 6000 francs d'impôts, figurait en tête de liste. (13 bis)

Emile Metz n'était pourtant pas uniquement maître de forges ; il prit part aussi à la vie publique du pays.

Dans les années 70 le gouvernement grand-ducal créa une commission d'enquête qui devait étudier les problèmes économiques soulevés



Emile Metz

par l'Union douanière. Le mémoire présenté à cette occasion par Emile Metz est caractéristique surtout pour ses opinions dans les domaines économique et social. C'est ainsi qu'il refusait d'accepter l'abaissement des salaires comme moyen de réduire les prix de revient ; pour Emile Metz la baisse des salaires devait indubitablement créer une disparité fatale entre les revenus salariaux et les prix des denrées alimentaires. (12)